

Abonnement annuel au métro parisienne

Par descmarc, le 21/01/2008 à 20:43

Bonjour,

Je me suis abonné au métro parisienne à l'année et j'ai payé une grosse somme en début d'anné pour obtenir le pass magnétique dit "navigo". Ce pass est tombé en panne 2 mois aprés, on m'as fais un pass provisoir de deux semaines en attendant un nouveau pass. Une fois les deux semaines écoulées je n'ai toujours pas reçu le nouveau pass. La société dit alors qu'il faut que j'achéte des tickets qui me seront remboursés. Or, j'ai déja payé le métro en début d'année, et si j'ai déboursé une forte somme c'est justement pour ne pas à a voir à acheter réguliérement des tickets hors de prix même si il me seront remboursés plus tard .Je suis étudiant et par définition je ne suis pas riche. Le fait de devoir acheter des tickets me pose des problémes financier.

J'aimerai donc savoir si celà est légale de devoir acheter des tickets alors que j'ai payé déja ce fichu métro???

Quel recour ai-je pour dénoncer cette situation?

Si il existe des article de loi concernant mon probléme pourriez-vous m'indiquer ou les trouver?

Je vous remercie par avance de votre réponse et de l'aide que vous m'apporterez.